

Ventes aux enchères à Paris - Guide fiscal

Le présent guide décrit le traitement applicable en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les lots vendus lors de nos ventes aux enchères à Paris. Il couvre les transactions les plus courantes, bien que d'autres situations puissent se présenter. **Ce guide est fourni à titre purement informatif et par courtoisie et n'a pas vocation à être exhaustif, la situation de chaque acheteur pouvant être différente. Il vous est donc conseillé et il vous incombe d'obtenir un avis fiscal indépendant si nécessaire, étant précisé que nous ne pouvons pas délivrer de conseils fiscaux.**

Nous attirons votre attention sur le fait que les règles fiscales et les taux de TVA du présent guide sont ceux en vigueur au moment de sa publication mais que ces règles peuvent être amenées à changer. En tout état de cause, Philipps appliquera les règles fiscales et les taux de TVA en vigueur en France au moment de la vente aux enchères. Lorsque les lots passent d'un statut fiscal à un autre après l'achat, les taux et conditions en vigueur au moment de ce passage s'appliqueront.

En fonction du statut du lot et de votre statut d'acheteur, la TVA peut être facturée sur le prix d'adjudication, la commission de l'acheteur ou les deux.

TYPES DE LOTS ET TRAITEMENT DE LA TVA

Lots relevant du régime de la marge français

La facture des biens d'occasion, des œuvres d'art et objets de collection et d'antiquité bénéficiant du régime de la marge français ne doit pas mentionner la TVA séparément et est traitée comme suit :

Symbole utilisé dans le catalogue	Régime d'imposition	Traitement de la TVA
Pas de symbole TVA	Vente dans le cadre du régime de la marge français	TVA au taux de 20 % (ou 5,5 % pour les livres) calculée sur la marge en dedans par Phillipps

Lots bénéficiant d'un traitement spécial en matière de TVA

Si le lot porte l'un des symboles ci-dessous, le traitement de la TVA sera le suivant :

Symbole utilisé dans le catalogue	Régime d'imposition	Traitement de la TVA
†	Régime normal de TVA français	TVA de 20 % sur le prix d'achat total (c'est-à-dire le prix d'adjudication, plus la commission de l'acheteur).
‡	Lot en admission temporaire (taux réduit pour les œuvres d'art)	5,5 % de TVA à l'importation sur le prix d'adjudication** et 20 % de TVA sur la commission de l'acheteur (la commission de l'acheteur facturée inclura la TVA de 20 %).
Ω	Lot en admission temporaire (taux standard)	20 % de TVA à l'importation sur le prix d'adjudication** et 20 % de TVA sur la commission de l'acheteur (la commission de

		l'acheteur facturée inclura la TVA de 20 %).
--	--	--

** Acheteurs professionnels situés dans l'Union Européen (UE) immatriculés à la TVA - Veuillez communiquer au service d'expédition de Phillips votre numéro d'immatriculation à la TVA intracommunautaire afin que la facture identifie correctement votre entreprise et mentionne votre numéro de TVA. La TVA à l'importation indiquée sur la facture ne constitue pas une preuve suffisante du paiement de la TVA à l'importation.

EXPORTATION DE LOTS HORS DE L'UE

En fonction des situations visées ci-après, la TVA peut être « annulée ou remboursée » par Phillips si le lot est effectivement exporté hors de l'UE dans les délais spécifiés ci-dessous, sous réserve que d'autres conditions strictes soient remplies (voir Conditions de demande de remboursement de la TVA ci-dessous).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les exportations hors de l'UE comprennent les exportations vers les entreprises et les particuliers situés au Royaume-Uni.

Symbole TVA	Régime d'imposition	TVA pouvant être « annulée ou remboursée » si le lot est exporté	Délais d'exportation	Preuve de documentation d'exportation requise
†	Régime normal de TVA français	TVA de 20 % sur le prix d'adjudication et sur la commission de l'acheteur	3 mois à compter de la date de la vente	Documentation d'exportation originale tamponnée par les agents des douanes attestant de l'exportation du lot en dehors de l'UE dans les 3 mois suivant la date de la vente.
‡	Lot en admission temporaire (taux réduit pour les œuvres d'art)	5,5 % de TVA à l'importation sur le prix d'adjudication et 20 % de TVA sur la commission de l'acheteur	3 mois suivant la date de la vente	Documentation d'exportation originale tamponnée par les agents des douanes attestant de l'exportation du lot en dehors de l'UE dans les 3 mois suivant la date de la vente. Veuillez prendre contact avec le service des expéditions de

				Phillips Paris pour vous assurer que l'exportation se déroule correctement.
Ω	Lot en admission temporaire (taux standard)	20 % de TVA à l'importation sur le prix d'adjudication et 20 % de TVA sur la commission de l'acheteur	3 mois suivant la date de la vente	Documentation d'exportation originale tamponnée par les agents des douanes attestant de l'exportation du lot en dehors de l'UE dans les 3 mois suivant la date de la vente. Veuillez prendre contact avec le service des expéditions de Phillips pour vous assurer que l'exportation se déroule correctement.

Facturation HT : Exonération de TVA française à l'exportation

A condition que l'acheteur mandate un transporteur agréé par Phillips en vue d'exporter le lot et qu'il accepte le devis d'exportation fourni par ce transporteur agréé, Phillips peut émettre une facture « détaxée » (c'est-à-dire sans la TVA française).

Régime d'exportation	Conditions d'annulation de la TVA française
Lot exporté par un transporteur agréé par Phillips Note : Phillips obtiendra les documents d'exportation requis directement auprès de son transporteur agréé.	L'acheteur doit, au plus tard au moment de la facturation : <ul style="list-style-type: none"> • charger un transporteur agréé par Phillips d'exporter le lot ; et • accepter le devis d'exportation fourni par ce transporteur agréé

Facturation avec un dépôt de garantie égal à la TVA française : Remboursement du dépôt de garantie après justification de l'exportation

Si un acheteur mandate un transporteur qui n'est pas un transporteur agréé par Phillips, l'acheteur doit payer la facture d'achat dans son intégralité, avec une garantie égale au montant de TVA qui serait applicable à défaut d'exportation. Sur réception de la preuve d'exportation du lot (c'est-à-dire une

copie des documents attestant de l'exportation de lot en dehors de l'UE et des déclarations acceptées par les agents en douane), Phillips remboursera à l'acheteur son dépôt de garantie.

Régime d'exportation	Conditions « de remboursement de la TVA française »
Lots exportés par un transporteur qui n'est pas un transporteur agréé par Phillips Note : Les transporteurs qui ne sont pas des transporteurs agréés par Phillips doivent récupérer les copies des documents d'importation originaux du lot auprès du service des expéditions de Phillips.	<ul style="list-style-type: none">• L'acheteur doit avoir payé l'intégralité de la facture, incluant une garantie égale à la TVA qui serait applicable à défaut d'exportation.• Le lot doit avoir été exporté dans les délais requis (voir Exportation hors de l'UE ci-dessus).• Phillips doit avoir reçu la preuve requise de l'exportation une fois que tous les documents et déclarations d'exportation ont été acceptés par les agents en douane.

A noter :

Si les documents d'exportation ne sont pas exactement conformes aux réglementations applicables, la vente sera une vente en France soumise à la TVA et la facture sera remise à l'acquéreur en conséquence sans remboursement de la part de Phillips.

Si le lot en admission temporaire dans l'UE (c'est-à-dire avec le symbole † ou Ω) est livré à l'acheteur qui prend possession du lot en France (c'est-à-dire collecté par l'acheteur à Paris), avant d'être exporté par ce dernier, Phillips établira une facture soumise à la TVA ne sera pas en mesure de rembourser la TVA française.

Taxes et droits locaux dans la destination de livraison

Les acheteurs résidant en dehors de l'UE sont avertis que l'importation des lots vers la destination finale en dehors de l'UE, peut rendre exigible la TVA locale à l'importation, des droits d'importation, des taxes sur les ventes et/ou des taxes d'utilisation. Veuillez consulter votre conseiller fiscal local pour toutes questions à ce sujet.

Lots en admission temporaire exportés pour réparation, restauration ou modification

Si vous achetez un lot en admission temporaire (indiquée par un symbole † ou Ω) et que vous avez l'intention de l'exporter en dehors de l'UE pour réparation, restauration ou modification, veuillez en informer le service des expéditions de Phillips à Paris avant l'enlèvement. Le lot devra faire l'objet d'un transfert du régime de l'admission temporaire à un autre régime douanier approprié permettant la réparation, la restauration ou la modification du bien. Le transporteur tiers que vous aurez désigné pour assurer le transport devra se mettre en rapport avec le service des expéditions de Phillips à Paris pour s'assurer que ce mouvement douanier est correctement déclaré. A défaut, la TVA à l'importation française peut devenir immédiatement exigible et Phillips ne pourra pas rembourser la TVA française facturée. Nous vous conseillons d'obtenir un avis indépendant à ce sujet avant d'encherir.

Acheteurs souhaitant transporter des lots en main propre

Si vous récupérez directement le lot chez Phillips à Paris, vous devez payer la TVA française dans son intégralité. Phillips ne peut pas « annuler ou rembourser » la taxe française dans ces circonstances.

Acheteurs professionnels établis en dehors de l'UE

Si vous êtes une entreprise située en dehors de l'UE et que vous achetez un lot dans une vente à Paris à des fins professionnelles, vous pouvez demander « le remboursement de la TVA » ou l'imputer en

cas de revente en France. Pour suivre cette procédure de remboursement il convient de vous rapprocher de votre conseil fiscal.

Acheteurs Professionnels résident ou établis en France ou dans un autre pays de l'UE

Pour les lots vendus dans le cadre du régime de la marge français (les lots qui ne portent pas de symbole de TVA), les acheteurs professionnels établis en France ou dans un autre pays membre de l'UE qui sont immatriculés à la TVA, peuvent demander :

- a) que le régime normal soit appliqué et que la TVA soit pratiquée sur le prix de cession ; ou
- b) de réaliser une vente exonérée en France et auto-liquidée dans le pays de l'UE de l'acquéreur professionnel.

Dernière mise à jour : 16 November2023

Paris Auction - Tax Guide

This Guide outlines the Value Added Tax (VAT) treatment of Lots sold in our Paris auctions. It covers the most common types of transactions, although other situations may arise. **This Guide is provided for information only and solely as a courtesy. Each buyer's situation is different. You are therefore advised to and are responsible for obtaining independent tax advice where necessary, as we cannot offer specific tax advice.**

Please note the tax rules and VAT rates referenced in this Guide are correct at the time of publication, but these rules can change. In any event, Phillips will apply the tax rules and VAT rates in force in France at the time of auction. Where Lots move from one tax status to another following purchase, the rates and conditions in force at the time of that movement will apply.

Depending on the status of the lot, and your status as a buyer, VAT may be charged on the hammer price, the buyer's premium or both.

TYPES OF LOTS AND THEIR VAT TREATMENT

French Margin Scheme Lots

The invoicing of the sale of second-hand goods, works of art and collectibles and antiquities qualifying for treatment under French Margin Scheme rules, must not reference VAT separately and are treated as follows:

Catalogue Symbol	Taxation basis	VAT Treatment
No symbol	French Margin Scheme sale	VAT at the rate of 20% (or 5.5% in the case of books) calculated on the margin and included in the purchase price invoiced by Phillips.

Lots with Special VAT Treatment

If the Lot has one of the below symbols, the VAT treatment will be as follows:

VAT Symbol used in the catalogue	Taxation basis	VAT Treatment
†	Standard French VAT rules	20% VAT charged on the purchase price (i.e. hammer price, plus buyer's premium)
‡	Lot under Temporary Admission (Low rate for works of art)	5.5% import VAT on the hammer price** and 20% VAT on the buyer's premium. (The invoiced buyer's premium will include the 20% VAT).
Ω	Lot under Temporary Admission (Standard rate)	20% import VAT on the hammer price** and 20% VAT on the buyer's premium. (The invoiced buyer's premium will include the 20% VAT).

** Professional buyers established in the European Union (EU) and registered for VAT- Please give Phillips' shipping department your EU VAT registration details so the invoice correctly identifies your business and references your VAT registration number. The Import VAT shown on the invoice is insufficient evidence of import VAT paid.

EXPORTING LOTS FROM THE EU

Depending on the situation described below, the following types of VAT may be “cancelled or refunded” by Phillips if the Lot is exported from the EU within the time limits specified below, provided other strict conditions are met (see Conditions for Claiming VAT Refunds below).

Since 1 January 2021, exports from the EU includes exports to businesses and individuals in the UK.

VAT Symbol	Taxation basis	VAT which may be “cancelled or refunded” if Lot exported	Time limits for exportation	Proof of export documentation required
†	Standard French VAT rules	20% VAT charged on the hammer price and the Buyer’s Premium	3 months from the sale date	Original correct paperwork stamped by French customs showing the Lot has been exported from the EU within 3 months of the sale date
‡	Lot under Temporary Admission (Low rate for works of art)	5.5% import VAT on the hammer price and 20% on the buyer's premium	3 months from the sale date	Original correct paperwork stamped by French Customs showing the Lot has been exported from the EU within 3 months of the sale date. Please liaise with Phillips' Paris Shipping Department to ensure the export is handled correctly.
Ω	Lot under Temporary Admission (Standard rate)	20% import VAT on the hammer price and 20% VAT on the buyer's premium.	3 months from the sale date	Original correct paperwork stamped by French customs

VAT Symbol	Taxation basis	VAT which may be "cancelled or refunded" if Lot exported	Time limits for exportation	Proof of export documentation required
				<p>showing the Lot has been exported from the EU within 3 months of the sale date.</p> <p>Please liaise with Phillips' Paris Shipping Department to ensure the export is handled correctly.</p>

Tax exempt invoicing: Exports and exemption from French VAT charges

Provided a buyer instructs a Phillips authorised carrier to export the Lot and accepts the export quotation provided by that authorised carrier, Phillips can issue a "Zero-rated" invoice (i.e. without the French VAT).

Export arrangement	Conditions for cancellation of French VAT charges
<p>Lot exported using a Phillips` authorised carrier.</p> <p>Note: Phillips will obtain the required proof of export paperwork directly from its authorised carrier</p>	<p>Buyer must at or before the time of invoicing:</p> <ul style="list-style-type: none"> • instruct a Phillips' authorised carrier to export the Lot; and • accept the export quotation provided by that authorised carrier.

Invoicing with a security deposit equal to the French VAT: Refund of the French VAT deposit following proof of export

If a buyer instructs a carrier who is not a Phillips authorised carrier, the buyer must pay for the Lot in full, including a security deposit equal to the French VAT payable if the lot is not exported. Upon receiving satisfactory proof of export (i.e. copies of the documentation and declarations accepted by French customs certifying export of the Lot from the EU, Phillips will refund the buyer the security deposit paid.

Export arrangement	Conditions for refund of French VAT charges
<p>Lots exported using a carrier who is not a Phillips authorised carrier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Buyer must have paid the invoice in full, including a security deposit equal to the French VAT payable if the lot is not exported.

Note: Carriers who are not Phillips authorised carriers must collect copies of original import papers for the Lot from Phillips' Shipping Department.	<ul style="list-style-type: none">• Lot must have been exported within the required timeframe (see Exporting from the EU above)• Phillips' must have received satisfactory proof of export once all export documentation and declarations have been accepted by French customs.
---	--

Please Note:

If the export documents do not comply exactly with the applicable regulations, the sale will be a French sale subject to VAT and the invoice will be issued to the buyer accordingly without any refund from Phillips. If the Lot is under Temporary Admission in the EU (i.e. with † or Ω, symbol) and is delivered to the buyer who takes possession of the lot in France (i.e. collected by the Buyer in Paris), before then being exported by the buyer, Phillips will issue an invoice with French VAT applied and will not be able to refund the French VAT.

Local tax charges and duties in the Delivery Destination

Buyers resident outside the EU should note that importing Lots to a final destination outside the EU, can make them subject to local import VAT, import duties, sales taxes and/or use taxes. Please consult your local tax advisor.

Lots under Temporary Admission being exported for repair, restoration or alteration

If you purchase a Lot which is under Temporary Admission (indicated by a † or a Ω symbol) and intend to export it from the EU for repair, restoration or alteration, please notify Phillips' Paris Shipping Department before collection. The Lot will need to be transferred from Temporary Admission to another appropriate customs procedure to allow the repair, restoration or alteration to be carried out. The third-party carrier you appoint to handle the transport will need to liaise with Phillips' Paris shipping department to ensure this customs movement is correctly declared. Failure to do this may result in the French import VAT becoming payable immediately and Phillips being unable to refund the French VAT charged. You are advised to obtain independent advice on this prior to bidding.

Buyers wishing to hand-carry Lots

If you collect the Lot in person from Phillips in Paris, you must pay the French VAT in full. Phillips cannot "cancel or refund" the French tax in these circumstances.

Business buyers located outside the EU

If you are a business located outside the EU and buy a Lot in a Paris auction for a business purpose, you may be able to seek repayment of the VAT or charge it on a re-sale in France.

Professional Buyers resident or established in France or another EU country

For Lots sold under the French Margin Scheme (lots which do not bear a VAT symbol), professional buyers established in France or another country of the EU who are registered for VAT, may request:

- a) standard French VAT rules to be applied to the sale price; or
- b) To make the sale tax-exempt in France and tax-deductible in the EU country of residence or establishment of the professional buyer.